

Séance ordinaire du 18 juin 2012

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce dix-huitième jour du mois de juin deux mille douze à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis).

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Jean-Claude Bouchard, Serge Côté, Jean-Luc Daigle, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Ann Jeffrey, Janet Jones, Anne Ladouceur, Réjean Lamontagne, Dominique Maranda, Robert Maranda, Michel Patry, Simon Théberge et Michel Turner formant quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Roy Marinelli.

Assistent à la séance : Jean Dubé, directeur général et Danielle Bilodeau, greffière.

CV-2012-05-81

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Jean-Luc Daigle

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 juin 2012, tel qu'il est modifié par le retrait de l'affaire prévue au point 15.5 intitulée :

« Urbanisme et arrondissements

Recommandation à la Communauté métropolitaine de Québec concernant les projets de mise en valeur du réseau vert-bleu-blanc sur le territoire

Réf. : URBA-2012-045 »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

« **Direction générale**

Aide financière à Festivent inc.

Réf. : DG-2012-079

Avis de motion

Avis de motion du Règlement décrétant un emprunt pour divers travaux pour la revitalisation du secteur de la Traverse de Lévis et pour l'acquisition de la gare

Réf. : EI-GEN-2012-070 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-05-82

Période de questions

Environ 25 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2012-05-83

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2012

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 4 juin 2012, tel qu'il est modifié à la résolution CV-2012-05-27 « Félicitations à l'équipe de cyclistes représentant la Ville » par le remplacement du nom « Philippe Gagné-Émond » par le nom « Stéphane Guay »

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-05-84

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 29 mai, 4 et 5 juin 2012

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 29 mai, 4 et 5 juin 2012 est déposé.

CV-2012-05-85

Abolition d'un poste d'ouvrier qualifié d'entretien du Service des biens immobiliers et création d'un poste de mécanicien de machines fixes à ce service

Réf. : [RH-2012-068](#)

ATTENDU l'analyse des besoins du Service des biens immobiliers ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

D'abolir le poste régulier à temps complet d'ouvrier qualifié d'entretien, classe 10, du Service des biens immobiliers et de créer un poste régulier à temps complet de mécanicien de machines fixes, classe 10, à ce service.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-05-86

Affectation temporaire d'un employé à un poste de contremaître du Service des travaux publics

Réf. : [RH-2012-069](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'affecter temporairement Patrick Latulippe au poste de contremaître au Service des travaux publics, pour l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest, pour la période du 18 juin au 17 septembre 2012, aux conditions prévues en annexe à la fiche de prise de décision RH-2012-069.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-05-87

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à des activités au bénéfice d'organismes de la communauté

Réf. : [DG-2012-078](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'autoriser les conseillers Jean-Pierre Bazinet et Guy Dumoulin à participer à l'activité organisée au bénéfice de la Fondation au cœur de notre héritage qui aura lieu le 19 juin 2012 à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

D'accorder une aide financière de 1 200 \$ à cet organisme pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Janet Jones, Robert Maranda, Michel Patry et Simon Théberge à participer à l'activité organisée au bénéfice de l'Organisation du hockey mineur Pointe-Levy inc. qui aura lieu le 6 juillet 2012 à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-05-88

Addenda au contrat intervenu avec Sabin Tremblay

Réf. : [DG-2012-080](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De modifier le contrat intervenu avec Sabin Tremblay, tel qu'il est prévu à l'addenda annexé à la fiche de prise de décision DG-2012-080 et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer cet addenda.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-05-89

Avis de contamination concernant les lots 2 434 890 et autres du cadastre du Québec (secteur de la Traverse, secteur Lévis)

Réf. : [EI-2012-028](#)

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer un avis de contamination concernant les lots 2 434 890 à 2 434 896 du cadastre du Québec et d'assumer les frais relatifs à l'inscription de cet avis de contamination au registre foncier.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-05-90

Appui à la Municipalité régionale de comté Robert-Cliche

Réf. : [EI-2012-047](#)

ATTENDU la recommandation de la commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'appuyer la résolution de la Municipalité régionale de comté Robert-Cliche concernant l'exportation et l'exploitation des gaz de schiste.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-05-91**Désignation de certains membres de la commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie**Réf. : [EI-2012-047](#)

ATTENDU la recommandation de la commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De désigner Rosalie Vachon Savary et Guillaume Paré à titre de membres de la communauté à la commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-05-92**Ratification des contrats relatifs à la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie dans le cadre de la construction d'une caserne incendie dans le secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville**Réf. : [EI-GEN-2012-084](#) et EI-GEN-2012-084-C-1

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De ratifier les contrats attribués par la résolution CE-2011-03-72 pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie dans le cadre de la construction d'une caserne incendie dans le secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-05-93**Adhésion au regroupement d'achat de pneus pour les années 2012 à 2014 de l'Union des municipalités du Québec**Réf. : [EI-EM-2012-020](#) et note de service

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adhérer au regroupement d'achat de pneus géré par l'Union des municipalités du Québec pour la période du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2014.

De confier au Centre de services partagés du Québec, par l'entremise de l'Union des municipalités du Québec, le processus menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents types de pneus nécessaires aux activités de la Ville.

De consentir à ce que l'Union des municipalités du Québec délègue au Centre de services partagés du Québec l'exécution de la présente entente.

De s'engager à compléter pour l'Union des municipalités du Québec, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion et la fiche technique d'inscription transmise qui visent à connaître une estimation des quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin.

D'estimer les besoins en pneus de la Ville pour la durée du contrat de deux ans à environ 135 000 \$ par année.

De s'engager à respecter les termes et conditions du contrat comme si la Ville avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

De reconnaître que, selon sa nouvelle politique administrative, le Centre de services partagés du Québec percevra, directement auprès des fournisseurs-adjudicataires, une redevance qui sera incluse ou indiquée dans les prix de vente des pneus.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-05-94

Affectation de la réserve d'assurance pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance

Réf. : [EI-2012-051](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'affecter un montant de 84 100 \$ provenant de la réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance, aux postes de dépenses et en fonction des montants indiqués à la fiche de prise de décision EI-2012-051, et ce, afin d'assumer les coûts reliés au remplacement et à la réparation de biens assurés ou non assurés, endommagés à la suite d'un sinistre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-05-95

Présentation du plan de réhabilitation du lot 4 957 267 du cadastre du Québec (rue Saint-Laurent, secteur Lévis) au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Réf. : [EI-2012-053](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

D'autoriser LVM à présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs un plan de réhabilitation du lot 4 957 267 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-05-96**Désignation de représentants de la Ville au comité permanent de liaison avec la communauté-Ultramar ltée**Réf. : [EI-2012-054](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De désigner Christian Guay, coordonnateur à l'environnement de la Direction de l'environnement, à titre de représentant de la Ville au comité permanent de liaison avec la communauté-Ultramar ltée, en remplacement de Robert Cooke, directeur de l'Urbanisme et des arrondissements, et de désigner Guylaine Lehouillier, conseillère en développement économique de la Direction du développement, à titre de substitut.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-05-97**Attribution du contrat pour les travaux d'augmentation de la capacité du poste de pompage Saint-Laurent (secteur Lévis) et ajustement au contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour les travaux de mise à niveau et d'augmentation de la capacité de production de l'usine de traitement d'eau potable et de la station de pompage d'eau brute du secteur Desjardins**Réf. : [EI-TE-2012-015](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'attribuer le contrat pour les travaux d'augmentation de la capacité du poste de pompage Saint-Laurent (secteur Lévis, appel d'offres 2012-50-07) à Pomerleau inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 11 592 689,30 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et ce, conditionnellement à l'obtention des autorisations à être délivrées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à l'égard de ces travaux.

De prendre acte de l'ajustement au contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour les travaux de mise à niveau et d'augmentation de la capacité de production de l'usine de traitement d'eau potable et de la station de pompage d'eau brute du secteur Desjardins, attribué par la résolution CV-2007-07-25, tel qu'il est prévu au devis d'appel d'offres numéro 2007-50-50.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-05-98**Autorisation à un conseiller aux fins de sa participation au forum Espace public, design urbain, réseaux et innovation**Réf. : [EI-GEN-2012-097](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'autoriser le conseiller Jean-Pierre Bazinet à participer au forum Espace public, design urbain, réseaux et innovation, organisé par le centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines qui aura lieu le 20 juin 2012.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-05-99**Contrats à intervenir avec la Compagnie de chemin de fer nationaux du Canada relatifs à l'installation d'une conduite d'égout pluvial et d'une conduite d'aqueduc dans l'emprise de la voie ferrée sur la rue Charles-Rodrigue (secteur Lévis)**Réf. : [EI-GEN-2012-053](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De conclure les contrats à intervenir avec la Compagnie de chemin de fer nationaux du Canada relatifs à l'installation d'une conduite d'égout pluvial et d'une conduite d'aqueduc dans l'emprise de la voie ferrée sur la rue Charles-Rodrigue (secteur Lévis), tels qu'ils sont annexés à la fiche de prise de décision EI-GEN-2012-053 et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer ces contrats.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-00**Attribution du contrat pour les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc reliant les rues Marguerite-D'Youville et Saint-Laurent (secteur Lévis), décret des travaux et financement afférent**Réf. : [EI-GEN-2012-088](#)

ATTENDU la demande de soumissions;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

D'attribuer le contrat pour les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc reliant les rues Marguerite-D'Youville et Saint-Laurent (secteur Lévis, appel d'offres 2012-50-42) à Allen entrepreneur général inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 548 000 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission et de décréter ces travaux.

Pour financer la dépense relative à ces travaux, d'affecter un montant de 663 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de 10 ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2013 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-01

Engagement de la Ville à payer sa part des frais admissibles pour le projet intitulé *Complément pour un futur guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités*

Réf. : [EI-GEN-2012-094](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De s'engager à payer la part de la Ville quant aux frais admissibles relativement au projet intitulé *Complément pour un futur guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout* dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités (volet 1, sous-volet 1.4), numéro de dossier du ministère 555420.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-02

Engagement de la Ville à respecter le guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010-2013

Réf. : [EI-GEN-2012-100-R-1](#)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013*;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par le conseiller Michel Patry

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013.

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux annexée à la présente résolution et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Que la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme.

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

[annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-03

Attribution du contrat pour la fourniture de pièces et d'accessoires d'égout en fonte

Réf. : [EI-TP-2012-017](#)

ATTENDU la demande de soumissions;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'attribuer le contrat pour la fourniture de pièces et d'accessoires d'égout en fonte (appel d'offres 2012-50-38) à Emco corporation, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 237 375,30 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-04

Financement de la dépense relative à l'implantation d'un logiciel pour l'inventaire et la réduction des gaz à effet de serre et à la gestion corporative des émissions de gaz à effet de serre

Réf. : [EI-2012-037-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

Pour financer la dépense relative à l'implantation d'un logiciel pour l'inventaire et la réduction des gaz à effet de serre, d'affecter un montant de 14 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de trois ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2013 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-05

Financement de la dépense relative à la mise aux normes de la centrale 9-1-1 et du centre de relève

Réf. : [POL-2012-014](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Janet Jones

Pour financer la dépense relative à la mise aux normes de la centrale 9-1-1 et du centre de relève, d'affecter un montant de 198 600 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de trois ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'année 2013 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-06

Rapport annuel 2011 des activités de la Direction du service de police

Réf. : [POL-2012-015](#)

ATTENDU la recommandation du comité de sécurité publique de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De prendre acte du rapport annuel 2011 des activités de la Direction du service de police.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-07

Fermeture temporaire de rues pour la tenue de fêtes de quartiers

Réf. : [POL-2012-017](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De fermer temporairement une partie de la rue des Hérons (secteur Saint-Jean-Chrysostome) le 22 juin 2012 de 17 h à 22 h, ou le 23 juin 2012 en cas de pluie, pour la tenue d'une fête de quartier.

De fermer temporairement une partie de la rue de l'Aulneuse (secteur Saint-Nicolas) le 21 juillet 2012 de 13 h 30 à 23 h, ou le 18 août 2012 en cas de pluie, pour la tenue d'une fête de quartier.

De fermer temporairement une partie de la rue des Mélèzes (secteur Saint-Nicolas) le 26 août 2012 de 9 h à 17 h, pour la tenue d'une fête de quartier.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-08

Adoption du plan d'action favorisant un vieillissement actif

Réf. : [DVC-SOC-2012-022](#)

ATTENDU la démarche effectuée par la commission consultative « Personnes âgées et Ville »

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le plan d'action favorisant un vieillissement actif dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-SOC-2012-022.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-09

Aide financière à Productions artistiques scène plus

Réf. : [DVC-ART-2012-016](#)

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'accorder une aide financière de 10 000 \$ à Productions artistiques scène plus pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-10

Acquisition d'œuvres d'art

Réf. : [DVC-ART-2012-018](#)

ATTENDU la recommandation du comité d'acquisition d'œuvres d'art de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

De procéder à l'acquisition des œuvres d'art suivantes :

- œuvre « Beauté éphémère » de Lucie Ringuet, au prix de 1 400 \$
- œuvre « Un point du jour » de Pierre Laliberté, au prix de 975 \$
- œuvre « Territoires humains » d'Isabelle Lockwell, au prix de 2 400 \$
- œuvre « Tout là-haut il y a ma fenêtre » de Dianne Papillon, au prix de 1 724,62 \$
- œuvre « Sérénité » de Danielle Richard, au prix de 5 500 \$
- œuvre « Les mémoires d'un empereur » de Jacqueline Bussièrès, au prix de 6 800 \$

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-11

Interdiction temporaire de stationnement sur le chemin Petit-Saint-Jean (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

Réf. : [DVC-SPO-2012-019](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'interdire le stationnement sur le chemin Petit-Saint-Jean (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), tel qu'il est indiqué à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2012-019, les 13, 14 et 15 juillet 2012, pour la tenue du Festival-tournoi de soccer Métro de St-Étienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-12

Choix du site pour le projet d'implantation du terrain de soccer synthétique de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest

Réf. : [DVC-2012-005-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'entériner le choix du parc Renaud-Maillette comme site pour l'implantation du terrain de soccer synthétique de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest et d'autoriser le démarrage de ce projet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-13**Aide financière à des organismes de la communauté**Réf. : [DVC-ART-2012-019](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'accorder aux organismes de la communauté suivants l'aide financière indiquée, selon les modalités de versement prévues à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-ART-2012-019, afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne :

• Fondation du mémorial des militaires	5 610 \$
• Corporation du presbytère Saint-Nicolas	22 800 \$
• Regart, centre d'artistes en art actuel	35 775 \$
• Orchestre symphonique de Lévis	30 600 \$
• Diffusion culturelle de Lévis	29 420 \$

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-14**Aide financière à des organismes de la communauté**Réf. : [DVC-SOC-2012-023](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'accorder aux organismes de la communauté suivants l'aide financière indiquée, selon les modalités de versement prévues à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-SOC-2012-023, afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne :

• Club de l'âge d'or Ste-Bernadette de Lauzon	5 900 \$
• Services communautaires l'alternative de Lévis	17 000 \$
• Le tremplin centre pour personnes immigrantes et leurs familles	4 000 \$
• Centre de pédiatrie sociale de Lévis	4 000 \$
• Personnes handicapées en action de la Rive-Sud	12 000 \$
• La chaudronnée des cuisines collectives	7 540 \$
• La maison des jeunes de Charny inc.	7 500 \$
• L'adoberge Chaudière-Appalaches	2 500 \$
• Club optimiste Lévis St-Jean	2 500 \$
• Amalgame MDJ Ouest	12 900 \$
• La maison des jeunes l'azymut Est*Ouest	7 500 \$

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-15**Dépôt du rapport concernant l'émission d'obligations datée du 6 juin 2012**Réf. : [FSA-2012-027](#)

Le rapport concernant l'émission d'obligations au montant de 20 900 000 \$ datée du 6 juin 2012, est déposé.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-16

Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'utilisation à des fins autres que l'agriculture du lot 3 067 120 du cadastre du Québec (route Lagueux, secteur Saint-Nicolas)

Réf. : [URBA-2012-033](#)

ATTENDU la recommandation de la commission consultative agricole de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'utilisation à des fins autres que l'agriculture du lot 3 067 120 du cadastre du Québec, d'une superficie de 3,5 hectares, et plus précisément pour l'exploitation d'une sablière, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

D'indiquer à cette commission qu'il s'agit de l'espace disponible le plus approprié compte tenu de la finalité de la demande.

[annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-17

Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'utilisation à des fins autres que l'agriculture du lot 1 964 734 du cadastre du Québec (route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas)

Réf. : [URBA-2012-034](#)

ATTENDU la recommandation de la commission consultative agricole de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'utilisation à des fins autres que l'agriculture du lot 1 964 734 du cadastre du Québec, d'une superficie de 15 mètres carrés, et plus précisément pour un centre de soins, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

D'indiquer à cette commission qu'il s'agit de l'espace disponible le plus

approprié compte tenu de la finalité de la demande.

[annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-18

Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'utilisation à des fins autres que l'agriculture du lot 1 964 977 du cadastre du Québec (chemin Lambert, secteur Saint-Nicolas)

Réf. : [URBA-2012-037](#)

ATTENDU la recommandation de la commission consultative agricole de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'utilisation à des fins autres que l'agriculture du lot 1 964 977 du cadastre du Québec, d'une superficie de 14 250 mètres carrés, et plus précisément à des fins récréatives, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

D'indiquer à cette commission qu'il s'agit de l'espace disponible le plus approprié compte tenu de la finalité de la demande.

[annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-19

Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture des lots 2 698 104 et 2 692 873 du cadastre du Québec (route de la Rivière-Étchemin, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

Réf. : [URBA-2012-041](#)

ATTENDU la recommandation de la commission consultative agricole de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture des lots 2 698 104 et 2 692 873 du cadastre du Québec, pour une superficie de 207,5 mètres carrés, et plus précisément pour un ponceau, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

D'indiquer à cette commission qu'il s'agit de l'espace disponible le plus approprié compte tenu de la finalité de la demande.

[annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-20

Participation de la Ville au projet de logements sociaux et communautaires sur la rue Charles-Rodrigue (secteur Lévis)

Réf. : [URBA-2012-039](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De participer au projet de logements sociaux et communautaires Espace méliot qui sera situé sur la rue Charles-Rodrigue (secteur de Lévis), dans le cadre du programme *AccèsLogis Québec*, cette participation représentant un maximum de 15 % du montant total des coûts relatifs à la réalisation du projet attestés par la Société d'habitation du Québec à être versée sous la forme d'une subvention accordée dans le cadre du programme complémentaire au programme *AccèsLogis Québec – Volet social et communautaire* visé au règlement RV-2004-02-83, en soustrayant, s'il y a lieu, les montants suivants du montant de la contribution de la Ville :

- le montant total des frais relatifs à des services professionnels assumés par la Ville et reconnus par la Société d'habitation du Québec;
- les frais d'émission du permis de construction assumés par la Ville;
- tous les autres frais assumés par la Ville et reconnus par la Société d'habitation du Québec;

et ce, conditionnellement à :

- la conformité de ce projet aux règlements d'urbanisme en vigueur, de même qu'à toute autre norme par ailleurs applicable;
- l'adoption d'un règlement d'emprunt pour financer une partie de la participation de la Ville.

D'assumer 10 % du montant du supplément au loyer, et ce, pour 100 % maximum des logements prévus au projet pendant les cinq premières années.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-21

Participation de la Ville au projet de logements sociaux et communautaires sur la rue Saint-Joseph (secteur Lévis)

Réf. : [URBA-2012-040](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De participer au projet de logements sociaux et communautaires Triptyque (phase II) qui sera situé sur le lot 3 018 759 du cadastre du Québec, soit aux 300-302, rue Saint-Joseph (secteur Lévis), dans le cadre du programme *AccèsLogis Québec*, cette participation représentant un maximum de 15 % du montant total des coûts relatifs à la réalisation du projet attestés par la Société d'habitation du Québec à être versée sous la forme d'une subvention accordée dans le cadre du programme complémentaire au programme *AccèsLogis Québec – Volet social et communautaire* visé au règlement RV-2004-02-83, en soustrayant, s'il y a lieu, les montants suivants du montant de la contribution de la Ville :

- le montant total des frais relatifs à des services professionnels assumés par la Ville et reconnus par la Société d'habitation du Québec;
- les frais d'émission du permis de construction assumés par la Ville;
- tous les autres frais assumés par la Ville et reconnus par la Société d'habitation du Québec;

et ce, conditionnellement à :

- la conformité de ce projet aux règlements d'urbanisme en vigueur, de même qu'à toute autre norme par ailleurs applicable;
- l'adoption d'un règlement d'emprunt pour financer une partie de la participation de la Ville.

D'assumer 10 % du montant du supplément au loyer, et ce, pour 100 % maximum des logements prévus au projet pendant les cinq premières années.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-22

Échange d'une partie du lot 4 640 161 du cadastre du Québec (boulevard Alphonse-Desjardins, secteur Lévis) contre une partie du lot 2 154 328 de ce cadastre (boulevard de la Rive-Sud, secteur Saint-Romuald)

Réf. : [DEV-2012-100](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Serge Côté

Conditionnellement à l'obtention par la Commission scolaire des navigateurs de l'autorisation du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour la cession de la partie du lot 4 640 161 du cadastre du Québec au plus tard le 31 décembre 2012, d'échanger une partie du lot 4 640 161 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 1 804 mètres carrés, tel qu'elle est montrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2012-100, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville, contre une partie du lot 2 154 328 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 1 248 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à cette fiche de prise de décision, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Commission scolaire des navigateurs, sans garantie de qualité de part et d'autre, le contrat d'échange devant prévoir que les parties renoncent au droit de reprise prévu par la loi et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

De confirmer que cette partie du lot 4 640 161 du cadastre du Québec est affectée à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition, et que cette partie du lot 2 154 328 de ce cadastre n'est plus affectée à l'utilité publique, conditionnellement à sa cession.

À des fins de comptabilité, d'affecter le produit net de la vente de cette partie du lot 2 154 328 du cadastre du Québec au montant de 162 400 \$ à même la réserve financière aux fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-23

Vente d'une partie du lot 2 154 328 du cadastre du Québec (boulevard de la Rive-Sud, secteur Saint-Romuald)

Réf. : [DEV-2012-114](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De confirmer qu'une partie du lot 2 154 328 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 532 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2012-114, n'est plus affectée à l'utilité publique, de vendre cette partie de lot au propriétaire du lot 4 732 075 du cadastre du Québec, au prix de 81 500 \$, plus taxes si applicables, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet et d'affecter le produit net de la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-24

Correction du lot 2 220 104 du cadastre du Québec (rue Gagnon, secteur Lévis)

Réf. : [DEV-2012-134](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Anne Ladouceur

D'autoriser la Direction du développement à déposer l'acte de correction cadastrale du lot 2 220 104 du cadastre du Québec à intervenir entre la Ville et le propriétaire du lot 2 221 427 du cadastre du Québec et faisant état de la correction indiquée à la fiche de prise de décision DEV-2012-134, au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer cet acte et d'autoriser le financement des frais relatifs à cette correction à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-25**Protocole d'entente à intervenir avec la Corporation Charny revit relatif à l'utilisation de l'immeuble situé au 3300, rue Joseph-Hudon (secteur Charny)**Réf. : [DEV-2012-117](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De conclure le protocole d'entente à intervenir avec la Corporation Charny revit relative à l'utilisation de l'immeuble situé au 3300, rue Joseph-Hudon (secteur Charny), tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2012-117, et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer ce protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-26**Modification de la résolution CV-2012-04-95 « Délégation de représentants de la Ville aux fins de leur participation à une mission à Grand Quevilly, France », réf. : DEV-2012-109**

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De modifier la résolution CV-2012-04-95 « Délégation de représentants de la Ville aux fins de leur participation à une mission à Grand Quevilly, France » par l'ajout, après le nom « Robert Maranda » des mots et du nom « le conseiller Simon Théberge »

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-27**Vente d'une partie du lot 4 888 548 du cadastre du Québec à Nathalie Lachance et Steve Marcoux (rue J.-A.-Bombardier, secteur Saint-Nicolas)**Réf. : [DEV-2012-105](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller le conseiller Mario Fortier

D'accepter l'offre d'achat d'une partie du lot 4 888 548 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 3 586,5 mètres carrés, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2012-105, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet et d'affecter le produit net de la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de développement du territoire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-28

Vente du lot 4 802 892 du cadastre du Québec à Four-way holdings Ltd (rue J.-A.-Bombardier, secteur Saint-Nicolas)

Réf. : [DEV-2012-129](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'accepter l'offre d'achat du lot 4 802 892 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2012-129, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreuse, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet et d'affecter le produit net de la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de développement du territoire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-29

Vente d'une partie du lot 4 271 679 du cadastre du Québec à Les industries norjac inc. (rue du Ferblantier, secteur Pintendre)

Réf. : [DEV-2012-130](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De vendre à Les industries norjac inc. une partie du lot 4 271 679 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 2 929,3 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2012-130, au prix de 9,149 \$ le mètre carré, plus taxes si applicables, pour un revenu estimé à 26 800,17 \$, plus taxes si applicables, et aux autres conditions apparaissant à l'offre d'achat annexée à cette fiche de prise de décision, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreuse, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet et d'affecter le produit net de la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de développement du territoire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-30

Modification de l'usage de l'emprise louée au ministère des Transports du Québec dans le secteur de la Traverse

Réf. : [DEV-2012-144](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

D'approuver le projet de changement d'usage de la piste cyclable, à compter du début des travaux prévus en 2013, sur une partie du lot 2 660 446 du cadastre du Québec, tel qu'il est indiqué sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2012-144, pour permettre l'utilisation de la partie de lot louée d'une superficie approximative de 2 853 mètres carrés comme voies d'accès/sortie du traversier par la Société des traversiers du Québec, d'une

superficie approximative de 1 142 mètres carrés comme rue municipale et d'une superficie approximative de 4 859 mètres carrés comme parc public et espaces verts et d'autoriser la Direction du développement à entreprendre des démarches auprès du ministère des Transport du Québec pour modifier les termes du bail numéro 445 420.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-31

Utilisation du parc de l'Anse-Tibbits et fermeture temporaire de rues pour la tenue de la Fête nationale du Québec

Réf. : [DEV-2012-149](#)

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser la tenue des festivités organisées par Productions scène plus pour la Fête nationale du Québec, telles qu'elles sont décrites à la fiche de prise de décision DEV-2012-149 au parc de l'Anse-Tibbits ainsi qu'au parc adjacent à l'entrée de la Traverse de Lévis, d'autoriser la fermeture de la rue Saint-Laurent (secteur Lévis) le 23 juin 2012, de 17 h 30 à 23 h 30, entre les côtes Fréchette et Rochette et d'autoriser la tenue de spectacles au parc de l'Anse-Tibbits jusqu'à 23 h 30.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-32

Avenant à la promesse de vente des lots 2 433 278 et 2 434 484 du cadastre du Québec de Les Industries Samson inc. (rue Saint-Laurent, secteur Lévis)

Réf. : [DEV-2012-089-R-2](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer l'avenant à la promesse de vente de Les industries Samson inc. concernant les lots 2 433 278 et 2 434 484 du cadastre du Québec faisant l'objet de la résolution CV-2010-11-90, tel qu'il est annexé à fiche de prise de décision DEV-2012-089-R-2.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-33

Fermeture temporaire du Parcours des Anses et de certaines rues et interdiction de stationner lors d'une course du Marathon des deux-rives Lévis/Québec

Réf. : [DEV-2012-166](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De ratifier la fermeture temporaire d'une partie du Parcours des Anses et de

certaines rues ainsi que de l'interdiction de stationner sur certaines rues, tel qu'il est indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2012-166, qui a eu lieu le 17 juin 2012, entre 8 h et 11 h, pour la tenue d'une course organisée par le Marathon des deux-rives Lévis/Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-34

Entente à intervenir avec 9198-0839 Québec inc. relative à une substitution de garantie

Réf. : [DEV-2012-153](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De conclure l'entente à intervenir avec 9198-0839 Québec inc. relative à une substitution de garantie, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2012-153, et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer cette entente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-35

Remerciements à Robert Paré

Réf. : [DEV-2012-159](#)

ATTENDU que Robert Paré, vice-recteur à l'UQAR-Lévis, est à l'origine des services universitaires à Lévis et que c'est sous son impulsion, en 1980, que les services ont véritablement démarré à partir de locaux temporaires, afin d'offrir des programmes de formation continue;

ATTENDU qu'il a contribué concrètement par la suite à étendre l'offre des services universitaires à Lévis, services qui ont connu une progression constante, notamment dans de nouveaux locaux au Collège de Lévis, incluant des programmes de formation à temps plein;

ATTENDU qu'il s'est impliqué très activement pour doter Lévis d'un campus universitaire, campus qui a ouvert ses portes en 2007, avec un impact à la hausse sur le nombre d'étudiants fréquentant l'établissement à temps plein et à temps partiel;

ATTENDU que grâce à ses efforts, la présence de l'UQAR - campus de Lévis repose aujourd'hui sur des bases solides à partir desquelles ses successeurs pourront non seulement maintenir une vocation universitaire forte à Lévis, mais aussi proposer, en fonction des besoins du milieu, de nouveaux services et de nouveaux programmes;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé à l'unanimité

De transmettre à Robert Paré les plus sincères remerciements de la Ville pour son implication continue et soutenue pour lancer et accroître l'offre de

services universitaire à Lévis, pour l'ensemble de ses réalisations au service de l'éducation de niveau supérieur à Lévis et pour sa contribution exceptionnelle au développement et au rayonnement de Lévis et de lui souhaiter, au terme d'une carrière des plus fructueuses, une longue et heureuse retraite.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-36

Modification de la résolution CV-2012-03-15 « Aide financière aux organismes de revitalisation »

Réf. : [DEV-2012-162](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De modifier la résolution CV-2012-03-15 « Aide financière aux organismes de revitalisation » par le remplacement du montant et des mots « 75 000 \$ à la Corporation Charny revit » par le montant et les mots « 73 850 \$ à la Corporation Charny revit » ainsi que par le remplacement du montant de « 74 150 \$ » par celui de « 75 000 \$ »

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-37

Appui à la coopérative Marché public de Lévis

Réf. : [DEV-2012-167](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

D'appuyer les démarches entreprises par la coopérative Marché public de Lévis auprès des acteurs clés du domaine agricole et agroalimentaire aux fins de trouver des locataires intéressés à se joindre au projet du futur marché public de Lévis dans le quartier Miscéo.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-38

Avis de motion du Règlement RV-2012-11-81 décrétant des travaux relatifs au prolongement des rues Thomas-Chapais et Ernest-Chouinard et l'acquisition des terrains requis pour l'exécution de ces travaux ainsi qu'un emprunt

Réf. : [EI-GEN-2012-055](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2012-11-81 décrétant des travaux relatifs au prolongement des rues Thomas-Chapais et Ernest-Chouinard et l'acquisition des terrains requis pour l'exécution de ces travaux ainsi qu'un emprunt.

Ce règlement a pour objet de décréter des travaux permanents d'aqueduc, d'égouts, d'éclairage et de voirie pour le prolongement des rues Thomas-Chapais et Ernest-Chouinard et l'acquisition des terrains requis pour le prolongement de la rue Ernest-Chouinard ainsi qu'un emprunt n'excédant pas la somme de 2 100 000 \$ pour payer cette dépense, d'un terme de 15 ans, remboursable en partie par une taxe spéciale imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville et en partie par des taxes spéciales imposées et prélevées annuellement sur tous les immeubles imposables situés dans les bassins de taxation identifiés au règlement et basées sur l'étendue en front de ces immeubles.

CV-2012-06-39

Avis de motion d'un règlement RV-2012-11-82 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie pour le quartier Boutin nord et sud situé dans le secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville et l'acquisition de terrains et de servitudes pour l'exécution de ces travaux ainsi qu'un emprunt

Réf. : [EI-GEN-2012-090](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Turner donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2012-11-82 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie pour le quartier Boutin nord et sud situé dans le secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville et l'acquisition de terrains et de servitudes pour l'exécution de ces travaux ainsi qu'un emprunt.

Ce règlement a pour objet de décréter des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie pour le quartier Boutin nord et sud situé dans le secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville et l'acquisition de terrains et de servitudes pour l'exécution de ces travaux ainsi qu'un emprunt.

CV-2012-06-40

Aide financière à Festivent inc.

Réf. : [DG-2012-079](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'accorder une aide financière de 10 000 \$ à Festivent inc. pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-41

Avis de motion du Règlement RV-2012-11-83 décrétant un emprunt pour divers travaux pour la revitalisation du secteur de la Traverse de Lévis et pour l'acquisition de la gare

Réf. : [EI-GEN-2012-070](#)

Le membre du conseil de la Ville Simon Théberge donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2012-11-83 décrétant

un emprunt pour divers travaux pour la revitalisation du secteur de la Traverse de Lévis et pour l'acquisition de la gare.

Ce règlement a pour objet de décréter l'acquisition de la gare et l'exécution de certains travaux, incluant l'achat de certains biens et des honoraires professionnels, pour la revitalisation du secteur de la Traverse de Lévis et, pour financer cette dépense, de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 20 660 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une taxe spéciale imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables du territoire de la ville.

CV-2012-06-42

Félicitations à Jean-Marc Breton

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé à l'unanimité

De féliciter l'équipe de Jean-Marc Breton pour avoir amassé la somme de 193 000 \$ dans le cadre de l'activité Relais pour la vie qui a eu lieu le 9 juin 2012 au bénéfice de la Société canadienne du cancer.

De remercier sincèrement Jean-Marc Breton pour avoir soutenu sans relâche cette activité au cours des sept dernières années.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-43

Félicitations à l'équipe des grands événements de la Ville

Il est proposé par la mairesse
Appuyé à l'unanimité

De féliciter l'équipe des grands événements de la Ville pour avoir relevé le défi d'accueillir l'événement cycliste la Descente royale sur le territoire, avec toute l'ouverture requise compte tenu du contexte, et ce, dans un esprit de coopération.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-06-44

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil prennent la parole.

CV-2012-06-45

Période de questions

Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2012-06-46

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Jean-Luc Daigle

À 21 heures 10, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Danielle Roy Marinelli, mairesse

Danielle Bilodeau, greffière
